



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE D'ACTION SOCIAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 7 juillet 2021 à 20 heures

Nombre de conseillers :

En exercice :	9
Présents :	4
Votants :	4
Absents :	5
Procurations :	0

Date de convocation :

1^{er} juillet 2021

Date d'affichage :

13 juillet 2021

Procès-verbal de la séance du 27
mars 2021

Les membres de Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIOL dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal sous la présidence de M. Romain DEJEAN, Maire.

Présents : M. Romain DEJEAN, Maire et Président, M. Jacques PERDRIAUX, vice-président, Mesdames Emmanuelle CHEVALIER, Carine BEGON, Catherine DALLOZ et Anaïs KURTZ, membres du C.C.A.S.

Absents : Mesdames Sylvie COURQUIN, Elisabeth CHAT et Monsieur Jean-Michel ROUSSEAU, membres du CCAS.

Secrétaire de séance : Mme Carine BEGON

A noter : en vertu de la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 de gestion de la sortie de crise sanitaire, les conseils municipaux et leurs établissements publics rattachés peuvent valablement délibérer si le tiers des membres en exercice est présent.

Ces règles sont applicables jusqu'au 30 septembre 2021.

- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2021 : approuvé à l'unanimité
- 2- Organisation de la guinguette du 15 août : Pour information, le repas champêtre habituellement organisé par le Comité des Fêtes le 14 juillet est annulé.
Le principe d'organiser un repas le 15 août à la salle des Fêtes vers 12 heures est retenu avec pour objectifs de maintenir un temps de cohésion dans le village et assurer dans la mesure du possible des recettes destinées aux actions à venir (cf point n°4 du présent compte rendu).
Concernant les aspects pratiques de cette organisation, les membres du CCAS échangent sur le respect du protocole sanitaire qui évolue au rythme de la pandémie. Une réunion est programmée le 29 juillet prochain afin de finaliser les détails de l'événement.
- 3- Création d'une régie mixte du CCAS : Monsieur le Président et les membres du CCAS souhaite donner comme objectif au CCAS la possibilité de gérer directement certaines opérations au bénéfice d'aides à proposer aux administrés. La mise en place d'une régie d'avances et de recettes pour l'organisation d'actions ponctuelles est adoptée à l'unanimité. Un régisseur et un mandataire suppléant seront nommés pour la gestion. Son ouverture est prévue pour la manifestation du 15 août 2021.
- 4- Conditions d'attribution des aides : Une réflexion a été menée au sein du Centre Communal d'Action Sociale de la commune concernant les conditions d'attribution des aides financières sur conditions de ressources concernant :
 - la fréquentation de la cantine municipale, la garderie ou les entrées des sites payants à l'occasion des voyages scolaires pour les plus jeunes ;
 - la participation à l'entretien des espaces verts privés débordants sur l'espace public pour les plus âgées et les personnes à mobilité réduite.

Il est envisagé la mise en place d'un système qui s'appuie sur le quotient familial applicable par la Caisse des Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS décident, à l'unanimité décide d'ouvrir ces aides aux administrés dans la limite des crédits du budget de l'année en cours. L'aide sera attribuée par le CCAS sur justificatifs fournis par le demandeur pour la constitution du dossier de demande.

Les montants seront prélevés sur le budget du CCAS dans la section de fonctionnement à l'article 6562.

Ces dispositions feront l'objet de précisions lors d'une prochaine réunion avant mise en application.

5- Répartition des appels aux personnes dépendantes et âgées : une nouvelle répartition a été établie en tenant compte des disponibilités des appelants. Un appel sera passé environ tous les 15 jours.

6- Questions diverses : néant

Fin de séance à 21h35

Le Président, Romain DEJEAN

